

La commission documentaire de l'Enssib

Son rôle

La commission documentaire a un rôle consultatif. Elle constitue une instance de dialogue et de concertation autour des points suivants :

- La politique documentaire de l'Enssib
- Les projets de conventions avec des organismes extérieurs relatifs à la documentation et à l'information scientifique et technique
- Les modifications à apporter au règlement intérieur de la bibliothèque
- La contribution au rapport d'activité

Sa composition

La commission documentaire est présidée par Mme Nathalie Marcerou-Ramel, directrice de l'Enssib.

Elle est composée des membres suivants :

2 représentants des enseignants-chercheurs

- M. Pascal ROBERT, professeur des universités
- M. Malcolm WALSBY, directeur de la recherche de l'Enssib

4 représentants des personnels de la Direction de la Valorisation

- Mme Florence SALANOUVE, directrice de la directrice de la valorisation
- Mme Noëlle Drogat-Landré, Directrice adjointe de la valorisation.
- Mme Aurélie Bérut, cheffe de projet de la bibliothèque numérique
- Mme Anna Matras-Ban, responsable du Pôle Bibliothèque et documentation professionnelle

2 représentantes du personnel de bibliothèque et une suppléante

- Mme Marianne BOCQUIER, responsable de la mission politique documentaire
- Mme Sandrine COUDON, responsable des commandes ou Mme Danièle FLEURY, responsable accueil-médiation-accessibilité

3 représentants du personnel de l'Enssib hors Direction de la valorisation

- M. Thomas CHAIMBAULT-PETITJEAN, Chargé de mission Relations internationales de l'Enssib
- M. Christophe Catanese, Chargé de mission - Développement des contenus pédagogiques
- Mme Elisabeth Noël, Responsable du diplôme COBD et co-responsable du Master PBD

Un représentant des étudiants et un suppléant

- M. Lucas CORDOBA ou Mme Madeline SCHÜLER

1 représentante des élèves-fonctionnaires :

- Mme Kim CHAUVAIN, élève-fonctionnaire FIBE

Deux personnalités extérieures

- Mme Hélène OLIVIER, Responsable du Centre de ressources documentaires de l'IRA de Lyon
- Laurence RIVOIRE, directrice-adjointe de la BDP de l'Ain

Toute personne dont la présence est jugée utile en fonction de l'ordre du jour peut également être conviée.

Cadre des réunions

La commission documentaire se réunit une à deux fois par an.